

AU CONSEIL MUNICIPAL :

SEANCE DU 19 FEVRIER 2021

Nombre de Conseillers en exercice :14

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le 19 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de Dieudonne, dûment convoqué le 10 février, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence, Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE Maire.

Etaient présents : Ms Mmes Thérèse-Marie DESCATOIRE, Michèle DELPERDANGE, Valérie MUYSHOND, Éric CARPENTIER, Patrick BATUT, Jean Pierre CHATRON, Olivier GANDER, Corinne DUBOIS, Marie-Laure DURIS, Alain KELLER, Christophe STROZYNSKI.

Mme Bénédicte WAGUETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Laure DURIS

Mme Manuelle HOORNAERT a donné pouvoir à Mme Corinne DUBOIS

M. Romain FONTAINE a donné pouvoir à Mme Thérèse-Marie DESCATOIRE

Le compte rendu du conseil municipal du 08 janvier 2021 est adopté à l'unanimité (soit 14 voix pour).

Mme Michèle DELPERDANGE a été désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire demande au conseil municipal que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Demande de subvention à l'état au titre de la DSIL 2021 pour la rénovation énergétique des deux futures classes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1- VENTE DU PLATEAU REMORQUE SERVANT A TRANSPORTER L'ANCIENNE TONDEUSE AUTO-PORTEE TORO.

Délibération n°2021/8

Madame le Maire informe le conseil municipal que le plateau remorque avait été acheté en avril 2018 pour transporter la tondeuse TORO au prix de 1 799.00 €

Madame le Maire demande au conseil municipal de mettre en vente le plateau remorque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en vente ce plateau remorque.

2- DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DETR et DE LA FIDP POUR L'ACQUISITION D'UN PORTAIL ET PORTILLON SECURISES A L'ECOLE PRIMAIRE.

Délibération n°2021/9

Délibération n°2021/10

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'actuellement le portail et portillon de l'école primaire ne sont plus aux normes de sécurité.

Il devient urgent d'effectuer le changement par un portail et portillon sécurisés par DIGICOD pour la protection des bâtiments et des élèves.

Le devis présenté est le suivant :

Montant estimatif TTC :

8 427.12 €

Montant H.T :

7 022.60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour) décide de :

- Demander auprès de l'Etat la subvention au titre de la DETR 2021
- Demander auprès de l'Etat la subvention au titre de la FIPD 2021
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2021.

3- POSE D'UN ECLAIRAGE SUR LE TERRAIN DE TENNIS.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le club de Football de Dieudonne effectuera ces entraînements sur le terrain de tennis. Il convient donc de poser un éclairage adéquat. Monsieur Olivier GANDER a estimé ces travaux à 5 000 €. Un devis sera présenté au prochain conseil municipal.

4- SIGNATURE DU DEVIS AVEC L'ENTREPRISE LEMOINE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.

Délibération n°2021/11

Le conseil municipal, après lecture et après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **AUTORISE** Madame Thérèse-Marie DESCATOIRE, Maire à signer le contrat d'entretien des espaces verts de la commune à passer entre la commune de DIEUDONNE et l'Entreprise Parc et Jardins de Monsieur Bertrand LEMOINE :

- Le traitement herbicide des rues de la commune et hameaux, des allées du cimetière, du terrain de tennis et de la cour de la Mairie ; la taille des tilleuls de la place de la Mairie.
pour un montant annuel de 3 528 € TTC.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL 2021 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES DEUX FUTURES CLASSES.

Délibération n°2021/12

Madame le Maire informe le conseil municipal que nous pouvons bénéficier de la subvention DSIL dans le cadre de la rénovation énergétique concernant la création de deux classes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour) décide de :

- Demander à l'Etat la subvention au titre de la DSIL 2021.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2021.

Question diverse :

-Madame le Maire demande que le devis concernant la clôture occultante entre la salle communale du Vieux Moulin et la propriété de M. et Mme ORLOWSKI soit présenté au prochain conseil municipal.

Bon pour publication et affichage, le 01^{er} mars 2021

***Le Maire,
Thérèse-Marie DESCATOIRE***